



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
2 décembre 2019
Français
Original : anglais

Première session ordinaire de 2020

3-6 février 2020, New York

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

Programmes de pays et questions connexes

Descriptif de programme de pays pour l'Iraq (2020-2024)

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Considérations générales	2
II. Priorités du programme et partenariats	5
III. Administration du programme et gestion des risques.....	9
IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme.....	10
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour l'Iraq (2020-2024).....	12



I. Considérations générales

1. L'Iraq est un pays à revenu intermédiaire supérieur qui occupe la 120^e place, sur 189, au classement 2018 de l'indice de développement humain. Ses progrès en matière de développement humain ont été entravés par des guerres et des conflits, une situation aggravée par la mauvaise gouvernance, la corruption, le manque d'investissement dans les services sociaux de base, la mauvaise gestion économique et les grandes divisions internes et fractures sociales. Les femmes et les jeunes sont désavantagés et leurs indicateurs de développement humain sont généralement plus bas. L'indice d'inégalité de genre était de 0,506 en 2017; le taux d'activité des femmes et des jeunes s'établit à 19 % et 26 %, respectivement, contre 74 % pour les hommes¹. Le taux de chômage des jeunes s'élève à 18 %, pour un taux de chômage officiel global de 8,2 %, et le taux de chômage des jeunes femmes est nettement supérieur à celui des jeunes hommes, à 24,43 % contre 14,76 %². L'Iraq est le pays le plus dépendant du pétrole dans le monde; en 2015, les ressources en hydrocarbures représentaient 58 % de son produit intérieur brut (PIB), 99 % de ses exportations et plus de 90 % des recettes du gouvernement central³. Pour autant, le secteur pétrolier n'a généré que 1 % de l'emploi total et a essentiellement contribué à l'expansion du secteur public⁴.

2. L'Iraq s'efforce d'opérer la transition du conflit et de la stabilisation au développement durable. Si l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) a été vaincu sur le plan territorial en Iraq, les conséquences de la guerre continuent de définir la capacité du pays d'aller de l'avant en tant qu'État stable, résilient et cohésif. Les conflits et la violence et, dans une moindre mesure, la propagation de violence de la République arabe syrienne voisine, se sont traduits par la perte de milliers de vies, l'aggravation de la marginalisation et de la vulnérabilité, avec notamment jusqu'à 5,8 millions de personnes déplacées à l'intérieur du pays et 255 000 réfugiés accueillis par la Région du Kurdistan⁵, par la destruction d'infrastructures physiques dont la remise en état et la reconstruction sont estimées à 88 milliards de dollars⁶, l'effondrement des services sociaux et économiques, l'accentuation des divisions et des tensions sociales d'ordre ethnique, sectaire, religieux et régional, et une nouvelle érosion de la confiance des citoyens dans l'État. Les conflits et la violence ont eu des répercussions sur le bien-être économique des populations touchées en raison de la destruction de l'infrastructure économique, de leurs moyens de subsistance et de leurs emplois. L'incidence de la pauvreté parmi les déplacés est de 42 %, soit près du double du taux national de pauvreté de 22,5 %⁷, qui est déjà considérablement élevé pour un pays à revenu intermédiaire supérieur. L'impact du conflit et de ses conséquences a été plus négatif sur les femmes et les jeunes. Les jeunes sont privés de leurs droits et n'ont pas voix au chapitre dans les décisions qui les concernent. Ils sont confrontés à une pénurie de moyens de subsistance et de perspectives d'emploi,

¹ Groupe de la Banque mondiale, 2018. *Iraq Economic Monitor: Toward Reconstruction, Economic Recovery and Fostering Social Cohesion* (arabe, anglais). Groupe de la Banque mondiale. Extrait de : documents.worldbank.org (consulté en novembre 2018).

² Données du Groupe de la Banque mondiale, 2017. *Iraq*, Groupe de la Banque mondiale. Disponible à l'adresse : <https://donnees.banquemondiale.org/pays/iraq> (consulté en janvier 2019).

³ *Iraq – Systematic Country Diagnostic 2017* (anglais), Groupe de la Banque mondiale.

⁴ Ibid.

⁵ *Multi-sector Needs Assessment (MSNA) IV of Refugees Living out of Formal Camps in the KR-I*, mai 2019, HCR.

⁶ Conférence internationale du Koweït pour la reconstruction de l'Iraq, Groupe de la Banque mondiale, 2018.

⁷ Groupe de la surveillance et de l'évaluation de l'Iraq, avril 2019, Groupe de la Banque mondiale.

ce qui accroît la frustration et la marginalisation, un cercle vicieux qui pourrait être le terreau de conflits futurs.

3. Le Gouvernement reconnaît la nécessité de relever les défis structurels et d'adopter une approche holistique pour assurer le succès d'une reconstruction et d'un relèvement durables. Il envisage un nouveau contrat social fondé sur le renforcement de la confiance entre les citoyens et l'État, la cohésion sociale, la croissance tirée par le secteur privé et l'attention accordée au développement durable⁸. L'Iraq est résolu à poursuivre le programme de développement durable à l'horizon 2030. La Vision 2030 pour le développement de l'Iraq, le Plan national de développement pour 2018-2022, le Cadre pour la reconstruction et le développement pour 2018-2027 et la Stratégie de réduction de la pauvreté pour 2018-2022 sont pour l'essentiel ancrés dans les objectifs du développement durable.

4. Les conclusions préliminaires de l'évaluation intégrée rapide⁹ des cadres de planification stratégique du pays pour 2018, appuyée par le PNUD, font apparaître un degré d'alignement élevé entre les priorités stratégiques de l'Iraq et de la Région du Kurdistan, comme en témoignent les visions et plans existants, et les objectifs de développement durable. Ces cadres font une large place aux questions relatives à la population et à la prospérité, ainsi qu'à l'efficacité et à la responsabilité des institutions (objectif 16). L'évaluation intégrée rapide montre que 71 % des objectifs de développement durable pertinents sont assortis de cibles dans le Plan national de développement pour 2018-2022 et la Vision 2020 du Gouvernement de la Région du Kurdistan. Certaines lacunes, notamment en matière d'inclusion et de durabilité environnementale, méritent une attention particulière. Une évaluation préliminaire du Plan national de développement montre qu'en dépit de la priorité accordée au niveau politique, il subsiste d'importantes lacunes dans l'établissement de liens entre les cibles des objectifs et les cibles nationales correspondantes. Le Conseil national pour le développement durable a pour mandat de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable et de soumettre des rapports sur les progrès réalisés par le pays à un groupe de suivi de haut niveau.

5. Les institutions gouvernementales irakiennes ont un rôle clé à jouer dans la promotion et la création d'un environnement favorable à la paix. Pour remédier aux divisions et tensions sociétales causées par l'iniquité des perspectives économiques et sociales et par l'exclusion et la marginalisation de certains groupes fondées sur l'appartenance ethnique, la secte et la région, les institutions nationales devront adopter une stratégie de cohésion sociale globale qui réponde aux besoins et priorités des groupes de population vulnérables et marginalisés, notamment les femmes et les jeunes.

6. La corruption, le manque de transparence et de responsabilité effective et l'inefficacité des institutions publiques se manifestent dans la mauvaise qualité des services sociaux de base et des infrastructures¹⁰. La stratégie nationale de réduction de la pauvreté reconnaît les défis liés à la gouvernance, à la corruption et à la responsabilité ainsi que leur impact sur l'efficacité et l'efficience de l'État dans la prestation de services publics de qualité. Plusieurs diagnostics nationaux désignent l'absence de bonne gouvernance, l'étendue de la corruption administrative et financière et le défaut de transparence et de responsabilité comme causes du manque d'efficience et d'efficacité du Gouvernement et de la piètre qualité et la faible

⁸ Cadre pour la reconstruction et le développement de l'Iraq, 2018.

⁹ Alignment of Development Plans with the Sustainable Development Goals and Identify Priorities (« Alignement des plans de développement sur les objectifs de développement durable et définition des priorités »), rapport d'atelier, octobre 2018, bureau extérieur du PNUD en Iraq.

¹⁰ L'Iraq est 168^e sur 180 pays au classement 2018 de l'indice de perception de la corruption de Transparency International.

réactivité des services publics¹¹. L'inadéquation des systèmes de gestion de la performance, la limitation de la mise en œuvre du cadre de décentralisation et l'insuffisance des capacités des agents publics contribuent à la faiblesse de la planification, de la gestion et de la maintenance des infrastructures de prestation de services. Des facteurs structurels tels que les pratiques discriminatoires et la centralisation aggravent encore ces défaillances du système. La faible priorité accordée à l'amélioration des services socioéconomiques, desservie par la médiocrité et la détérioration des infrastructures, a fait reculer l'accès aux commodités et leur qualité, en particulier pour les populations vulnérables. La prise de décisions centralisée ne permet pas aux citoyens d'avoir voix au chapitre dans les décisions qui ont une incidence sur leur vie. Ces défis doivent être relevés par l'instauration de mécanismes et cadres juridiques de prévention de la corruption, le renforcement du contrôle et de la responsabilisation et l'amélioration d'institutions sans exclusive à l'écoute des besoins et des priorités des populations vulnérables.

7. Malgré les efforts considérables déployés par le Gouvernement et les partenaires de développement, 1,4 million de personnes restent déplacées sur le territoire iraquien. Cette situation exige des solutions durables pour surmonter les obstacles au retour volontaire et à l'intégration des déplacés que sont le manque de sécurité, la destruction des infrastructures publiques et des logements, le manque de moyens de subsistance et l'application aléatoire de la loi dans les zones reprises à l'EIIL.

8. L'Iraq est très exposé aux catastrophes naturelles et à la vulnérabilité causées par la dégradation de l'environnement et la négligence, par la faiblesse des cadres juridiques et réglementaires de gestion de l'environnement et par le manque de capacité et dispositifs institutionnels. En outre, les changements climatiques et les catastrophes naturelles posent de multiples défis, dans le contexte d'après-conflit, en raison de leur impact sur la pauvreté et les moyens de subsistance et des conflits liés aux ressources naturelles. L'exode rural dû au climat est un facteur déclencheur de conflits et d'actes de violence car il génère une concurrence pour les ressources et services urbains (déjà sous pression). Les problèmes environnementaux contribuent également à accroître l'incidence de la pauvreté par la perte de moyens de subsistance et de productivité imputable à la dégradation des terres, à la déforestation et à la désertification.

9. Le précédent descriptif de programme de pays (2016-2020) était axé sur la réforme institutionnelle des principales institutions nationales, la décentralisation de compétences administratives et fiscales au profit des provinces et la contribution au retour volontaire et sans danger des déplacés grâce à la stabilisation, à la consolidation de la paix et au relèvement rapide. À la suite du conflit impliquant l'EIIL, l'orientation et les priorités du programme ont été revues de manière à répondre aux besoins humanitaires et à la nécessaire stabilisation. L'ampleur et le rythme de l'impulsion donnée par la stabilisation n'avaient pas été prévus lors de l'élaboration du descriptif de programme de pays.

10. L'évaluation indépendante du programme de pays 2019 reconnaît la contribution du PNUD à l'appui au retour des déplacés dans le cadre de son programme de stabilisation, qui est le plus important programme de la sorte à ce jour. Lancé en 2015, le programme a été mis en œuvre dans huit provinces d'Iraq et de la Région du Kurdistan. Il a contribué au retour de 4,3 millions de déplacés et à la réalisation de plus de 3 000 projets d'infrastructure (2 149 ont été menés à bien) et la construction de plus de 18 000 logements. Il a aussi créé plus de 35 000 sources de revenus dans les zones cibles. Au total, 3,3 millions de femmes et de filles ont bénéficié d'une aide à la stabilisation.

¹¹ *Iraq - Systematic Country Diagnostic 2017* (anglais), Groupe de la Banque mondiale.

11. L'évaluation indépendante du programme de pays a recensé un certain nombre d'enseignements précieux qui seront pris en compte dans la conception et la mise en œuvre des activités menées au titre de ce nouveau descriptif de programme de pays, à savoir l'alignement des contributions du PNUD sur l'évolution des priorités du pays, en mettant notamment l'accent sur la prévention des conflits par la diversification économique, sur la gouvernance, sur la cohésion sociale, sur l'énergie et sur l'environnement. Pour ce qui est de la gestion, l'évaluation indépendante du programme de pays met en avant la nécessité de renforcer la gestion axée sur les résultats.

12. L'avantage comparatif du PNUD en Iraq, comme le souligne le programme de stabilisation, réside dans sa capacité d'appuyer les principales initiatives nationales aux niveaux politique et opérationnel et de mobiliser les ressources des donateurs. Le succès des mesures d'intégrité et de responsabilisation et l'efficacité des mécanismes d'exécution mis en place ont renforcé la confiance des donateurs, du Gouvernement iraquien, du Gouvernement de la Région du Kurdistan et de la collectivité, faisant du PNUD un partenaire de choix pour concevoir et mettre en œuvre des programmes complexes dans un environnement à haut risque. Le PNUD est bien placé, en tant que partenaire stratégique, pour appuyer la réalisation des objectifs de développement durable nationaux grâce aux priorités du programme définies dans la section qui suit. Le PNUD s'appuiera sur les réseaux de savoirs mondiaux et régionaux pour fournir des orientations et renforcer les institutions.

II. Priorités du programme et partenariats

13. Le programme de pays est aligné sur le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable pour la période 2020-2024 et sur les priorités stratégiques nationales recensées dans le Plan national de développement pour 2018-2022, la Vision 2030 pour le développement de l'Iraq, la Vision 2020 du Gouvernement de la Région du Kurdistan¹² et la Feuille de route pour les réformes économiques du Gouvernement de la Région du Kurdistan, qui s'inscrivent dans le cadre des objectifs de développement durable.

14. Le PNUD appuiera la vision du Gouvernement d'un Iraq pacifique et durable par le biais d'une approche renforçant la résilience de la société pour mieux faire face aux tensions et aux chocs sociaux, économiques, environnementaux et politiques tout en tenant compte des facteurs de risque. Le PNUD appuiera quatre voies de développement interdépendantes, inclusives et holistiques, étayées par une stratégie fondée sur la résilience qui répond aux besoins des groupes vulnérables afin de contribuer à maintenir la paix et la stabilité. Les quatre voies de développement du descriptif de programme de pays sont les suivantes : a) stabilisation renforcée; b) croissance économique diversifiée favorable aux populations pauvres afin de générer des moyens de subsistance; c) amélioration de la gouvernance grâce à des institutions responsables qui protègent les droits des groupes vulnérables et ouvrent la voie à la confiance entre les citoyens et l'État; et d) diminution de la fragilité face aux changements climatiques. Ces voies s'appuient toutes sur une stratégie visant à parvenir à la cohésion, la protection et l'inclusion sociales, qui sont essentielles pour assurer le lien entre action humanitaire, paix et développement et pour forger un nouveau contrat social en Iraq.

¹² La Vision 2020 du Gouvernement de la Région du Kurdistan devrait être prolongée jusqu'en 2030 et assortie des mêmes priorités politiques (sur la base de discussions avec des membres du Gouvernement de la Région du Kurdistan).

15. L'une des principales orientations stratégiques du PNUD consistera à entreprendre ces activités de manière à renforcer la capacité des institutions centrales, provinciales et locales de gestion des initiatives essentielles à la consolidation de la paix et à la reconstruction dans un avenir proche. Le PNUD renforcera également ses mécanismes de coordination des donateurs, en particulier en ce qui concerne la stabilisation, la cohésion sociale et la réforme du secteur de la sécurité, avec le concours des donateurs et des autres organismes des Nations Unies.

16. Le PNUD intégrera des démarches tenant compte des risques de conflit dans chaque programme afin de relever les défis sous-jacents à l'exclusion, à la marginalisation et aux divisions sociétales par le biais de chaque composante tout en contribuant à la lutte contre les principaux facteurs de conflit, notamment en ce qui concerne le renforcement des dividendes de la paix associés à la prestation de services en vue d'accroître la légitimité de l'État et de réduire les tensions locales dans les régions où le retour est le plus dur et la volatilité persiste, dont la plupart sont les régions visées par son initiative de stabilisation. En outre, le PNUD adoptera des démarches novatrices pour utiliser les médias sociaux et réseaux sociaux locaux afin d'inciter les jeunes et les femmes à surmonter les difficultés sociales et défis liés au développement grâce à des laboratoires d'accélération et à l'utilisation des technologies numériques. En outre, le PNUD aidera le Gouvernement à élaborer et mettre en œuvre un programme de renforcement de la cohésion sociale qui promeut les mécanismes de règlement des conflits, le dialogue et les mesures de renforcement de la confiance, favorise la coexistence pacifique et prévient la radicalisation et le recrutement par des groupes extrémistes violents.

17. Les questions liées au genre et à la jeunesse seront intégrées dans tous les programmes à travers des stratégies spécifiques et un suivi fondé sur des données ventilées par sexe et par âge.

18. Le PNUD tirera parti de ses relations étroites avec la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) et du mandat politique qui lui a été confié pour élaborer et mettre en œuvre des démarches novatrices tenant compte des risques de conflit, notamment en ce qui concerne les régions prioritaires recensées, la cohésion sociale, les retours, la prévention de l'extrémisme violent et la réforme générale de la gouvernance. Le PNUD étudiera la possibilité d'établir des partenariats avec des organismes des Nations Unies [Organisation internationale pour les migrations (OIM), Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et Programme alimentaire mondial (PAM)] afin de proposer une approche intégrée de la cohésion sociale, en particulier dans les zones de conflit sous tension. Le PNUD renforcera les partenariats avec les organisations non gouvernementales nationales et locales, les établissements universitaires et les organismes de recherche portant sur la sensibilisation, les études sur la paix et les conflits et la conception d'initiatives pilotes novatrices d'intégration de la cohésion sociale.

19. Sur la base de l'analyse commune de pays (CCA) et des conclusions et recommandations de l'évaluation indépendante du programme de pays, le PNUD contribuera à la réalisation des résultats 2.1, 3.1, 3.2 et 4.1 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, qui correspondent aux objectifs de développement durable n^{os} 5 et 7 à 17 et sont en phase avec les réalisations 1 à 3 du plan stratégique du PNUD pour la période 2018-2021. Le programme de pays se concentrera sur les domaines prioritaires ci-après.

Stabilisation (réalisation 3.2 du Plan-cadre de coopération; objectifs de développement durable n^{os} 9, 16 et 3, 5 et 6)

20. L'actuelle initiative de stabilisation du PNUD constitue le principal effort de stabilisation à l'appui de l'action menée par le Gouvernement dans le contexte de

l'après-EIIL; ses activités d'appui à la transition font toujours l'objet d'une forte demande. Compte tenu de son succès et des enseignements à retenir, la phase suivante de la composante stabilisation (2021-2024) permettra de remédier aux difficultés liées à l'accès aux infrastructures et aux services de base dans les zones défavorisées les plus touchées par le cycle du conflit et les plus exposées au risque de conflits futurs. La composante portera sur le rétablissement des services publics, la remise en état des logements et des infrastructures publiques et la mise en œuvre d'interventions visant à assurer la viabilité des services dans les secteurs des infrastructures critiques, tout en donnant plus d'importance aux questions liées à l'exclusion, à la discrimination et aux droits ainsi qu'en mettant davantage l'accent sur la nécessité de « reconstruire en mieux ». Cette composante, qui tiendra compte des risques de conflit, permettra de développer des synergies avec d'autres domaines du programme, en particulier les moyens de subsistance, la cohésion sociale, l'environnement et la gouvernance, tout en améliorant les stratégies pour l'autonomisation des femmes et des jeunes et en intégrant l'innovation. Le PNUD veillera à ce que les compétences techniques requises des municipalités et des directions de tutelle concernées soient développées et allouées afin de soutenir les efforts de prestation de services dans les zones libérées et provinces mal desservies, en particulier celles qui accueillent encore des déplacés, et les communautés d'accueil.

21. Le PNUD tirera parti de son solide partenariat avec le Gouvernement iraquien, le Gouvernement de la Région du Kurdistan, les provinces et les autorités locales pour renforcer la durabilité, l'appropriation du programme par le pays et la coordination. Dans la mise en œuvre de sa composante stabilisation, le PNUD sollicitera la collaboration technique du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) afin de renforcer les mesures de protection de l'environnement, du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) en ce qui concerne le logement, la terre et les droits de propriété, de l'UNICEF et de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour les programmes liés à la santé et à l'éducation, et du Service de la lutte antimines de l'ONU pour la lutte contre les mines.

Croissance économique pour tous (réalisation 2.1 du Plan-cadre de coopération; objectifs de développement durable n^{os} 4, 5, 8, 10, 12 et 17)

22. Pour promouvoir un environnement favorable facilitant la croissance économique inclusive et diversifiée bénéficiant aux citoyens à tous les niveaux, le PNUD appuiera le renforcement des écosystèmes commerciaux, en particulier dans les secteurs productifs à fort impact et forte intensité de main-d'œuvre. Le PNUD aidera le Gouvernement à exécuter sa stratégie de développement du secteur privé (SDSP), à améliorer l'accès aux marchés et aux sources de financement par le biais de modes de financement novateurs, à créer des petites et moyennes entreprises (PME) et des start-ups, à promouvoir le perfectionnement et le placement et à instaurer un système de remplacement des subventions d'actifs. L'objectif de l'assistance du PNUD sera de renforcer les capacités des autorités locales en matière de développement économique local vert inclusif, de soutenir des solutions novatrices grâce à des partenariats public-privé qui stimulent un développement économique local inclusif, de fournir un revenu et des perspectives d'emploi aux groupes vulnérables et de promouvoir la cohésion sociale et des pratiques commerciales respectueuses de l'environnement, en particulier dans les secteurs économiques porteurs de croissance qui ont un impact important sur la création d'emplois. Le PNUD appuiera à la fois le niveau central (pour la SDSP) et les régions mal desservies, en particulier celles libérées de l'EIIL, les provinces méridionales et la ceinture de Bagdad.

23. Le PNUD élaborera une stratégie sur les moyens de subsistance durable qui comprendra une cartographie des initiatives actuelles et futures visant à identifier les partenariats possibles dans le cadre de cette composante. Il s'appuiera sur son solide partenariat avec les municipalités et les conseils provinciaux pour lancer des initiatives de partenariat public-privé, tout en explorant plus avant les partenariats avec le secteur privé et l'Organisation internationale du Travail (OIT) pour la formation professionnelle et le développement des PME et du secteur privé. Les femmes et les jeunes seront les principaux groupes cibles de l'ensemble de ces activités.

Renforcement des institutions et des services (réalisation 3.1 du Plan-cadre de coopération; objectifs de développement durable n°s 5, 10 et 16)

24. Pour rétablir la confiance des citoyens dans les institutions de gouvernance et la légitimité de l'État, le PNUD appuiera les institutions responsables, transparentes et efficaces capables de fournir des services de base par le biais d'un soutien aux politiques et mesures favorisant la mise en place de processus de prise de décision, de budgétisation et de planification inclusifs, participatifs et souples qui reflètent les besoins et priorités des groupes vulnérables. Le PNUD pilotera des solutions technologiques novatrices qui contribueront à accroître l'efficacité, l'efficacé et la transparence des services, systèmes et institutions de gouvernance aux niveaux national et infranational, notamment en renforçant les capacités nationales de lutte contre la corruption, les approches par secteur et le développement des capacités des institutions et ONG nationales compétentes.

25. Le PNUD améliorera l'accès à la justice et renforcera la sécurité des citoyens, en particulier des femmes et des autres groupes marginalisés, en promouvant des mécanismes efficaces de règlement des différends et en renforçant la réforme du secteur de la sécurité, l'état de droit et les institutions nationales des droits de l'homme. Les interventions proposées dans le cadre de cette composante visent également à créer un environnement favorable à la réalisation de la cohésion sociale et du développement durable.

26. Le PNUD travaillera en partenariat avec les institutions gouvernementales pour mettre en œuvre les interventions s'inscrivant dans le cadre de cette composante aux niveaux central et local, y compris le Ministère de l'intérieur et ses mécanismes de sécurité des populations locales, le Comité de l'intégrité et le Parlement, pour le renforcement du contrôle, et les conseils provinciaux et les municipalités, pour les efforts de décentralisation.

Promotion de la gestion des ressources naturelles et des risques de catastrophe, et résilience aux changements climatiques (réalisation 4.1 du Plan-cadre de coopération; objectifs de développement durable n°s 5, 7, 10, 12 à 15 et 17)

27. Le PNUD appuiera des voies de développement résilientes, à faible taux d'émission, pour faire face à l'exposition aux changements climatiques et aux risques écologiques. Les principaux éléments comprennent la promotion d'une gouvernance durable de l'eau et de pratiques durables de gestion des eaux usées et des déchets solides, l'amélioration de l'accès à l'énergie propre et renouvelable et le renforcement de la biodiversité. Le PNUD prodiguera des conseils pratiques et fournira une assistance technique pour permettre aux partenaires nationaux d'intégrer les risques liés à l'environnement, aux catastrophes et au climat dans la planification du renforcement de la résilience et de la reprise. Le PNUD renforcera les capacités nationales et infranationales de conception et de mise en œuvre de stratégies visant à atteindre les objectifs relatifs à l'environnement, aux catastrophes et au climat. Le PNUD promouvra la résilience en appuyant la mise en œuvre de la stratégie nationale

pour l'environnement et l'accès aux instruments de financement mondiaux liés au climat. Le programme se concentrera sur les régions écologiquement dégradées, touchées par les changements climatiques et vulnérables aux catastrophes, les régions marécageuses de Mésopotamie méridionale affectées par la salinité et le stress hydrique, les zones protégées nationales concernées et l'écosystème des montagnes dans le Nord. Il ciblera les communautés vulnérables aux catastrophes et aux changements climatiques, les déplacés et les communautés d'accueil, en accordant la priorité aux femmes, aux enfants, aux personnes âgées et aux handicapés. Le PNUD prodiguera des conseils pratiques et fournira une assistance technique pour aider le Gouvernement à s'acquitter de ses obligations, conventions et engagements internationaux et à se conformer aux exigences connexes en matière d'établissement de rapports.

28. Le PNUD mettra à profit ses compétences régionales et mondiales en matière d'environnement et de changements climatiques pour appuyer des politiques et analyses fondées sur des données factuelles afin d'éclairer les politiques et plans d'action nationaux. Il collaborera avec les partenaires nationaux pour recenser les possibilités de financement de l'action climatique et d'accès à ces financements, y compris les fonds verticaux tels que le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), le Fonds vert pour le climat (FVC), le Fonds pour l'adaptation et les fonds verticaux que l'Iraq n'a pas encore pleinement utilisés. Le PNUD encouragera la collaboration Sud-Sud et régionale pour faire face aux menaces et défis transfrontières liés à l'environnement, à l'énergie et à l'eau, et travaillera en partenariat avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le PNUE, l'UNICEF, l'OMS, le Conseil arabe de l'eau et le Centre régional pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique sur la sensibilisation aux politiques, la recherche, les activités de proximité et la mise en œuvre des programmes.

III. Administration du programme et gestion des risques

29. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution du PNUD aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. La manière dont les responsables doivent rendre compte, aux niveaux du pays, de la région et du siège, des activités qu'ils mènent dans le cadre du programme de pays est précisée dans les politiques et procédures relatives aux programmes et aux opérations du PNUD ainsi que dans le cadre régissant les contrôles internes.

30. Le programme sera directement mis en œuvre par le PNUD. Si besoin, la mise en œuvre directe peut être remplacée par une mise en œuvre nationale partielle en cas de force majeure. La politique harmonisée concernant les transferts de fonds (HACT) sera appliquée en coordination avec les autres organisations des Nations Unies pour gérer les risques financiers. Conformément à la décision 2013/9 du Conseil d'administration, les définitions et les classifications des coûts pour le programme et l'efficacité au regard du développement seront appliquées aux différents projets concernés.

31. Conformément à la décision 2013/9 du Conseil d'administration, tous les coûts directs associés à l'exécution des projets, y compris les données, les informations et le suivi, seront imputés aux projets concernés.

32. Le PNUD pourrait être confronté à d'importants risques opérationnels et risques de programmation essentiellement liés au contexte dans le pays, caractérisé par une paix fragile et des problèmes de sécurité persistants. La pérennisation de l'engagement politique national pendant la période visée par le descriptif – en ce qui

concerne les réformes et mesures requises en matière de sécurité, de gouvernance et de justice, ainsi que les nécessaires réformes sectorielles, contenues dans ce programme – sera difficile eu égard à la situation en Iraq, ce qui peut faire peser un risque sur la production des effets du programme et l'obtention de résultats. Le PNUD maintiendra des consultations étroites avec les autorités fédérales et locales, le Gouvernement de la Région du Kurdistan, la MANUI et les partenaires de développement pour atténuer les risques et, dans la mesure du possible, prendre des mesures correctives. Le PNUD prévoit de mettre régulièrement à jour l'analyse des risques afin de veiller à ce que les mesures de prévention visant à éviter les perturbations et les retards soient prises à temps.

IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme

33. L'accès aux données, en particulier ventilées par sexe et aux niveaux infranationaux, et leur disponibilité et leur fiabilité demeurent un défi majeur dans la gestion axée sur les résultats du programme et des objectifs de développement durable. Les évaluations de la disponibilité des données réalisées dans le cadre de l'appui du PNUD à l'examen national volontaire révèlent un déficit de données d'environ 70 % pour les 230 indicateurs des 17 objectifs de développement durable¹³. Une fois que le processus de validation de l'évaluation intégrée rapide sera achevé et que les objectifs nationaux prioritaires auront été recensés, le PNUD appuiera la réalisation d'une analyse du manque de données pour les objectifs de développement durable. Le PNUD, fort de ses compétences internes aux niveaux régional et mondial, et conjointement avec d'autres organismes des Nations Unies, en particulier le FNUAP, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et l'OIM, intensifiera ses efforts pour aider les institutions nationales à mettre en place des techniques et technologies modernes de gestion de l'information en vue d'améliorer l'accès aux données, mais aussi leur disponibilité et leur fiabilité, ainsi que la qualité du suivi et de l'établissement de rapports sur les objectifs de développement durable. Les principaux partenaires nationaux sont l'Organisation centrale de la statistique et le Bureau régional de la statistique du Kurdistan, qui sont chargés de gérer les statistiques nationales et régionales¹⁴. En partenariat avec les organismes des Nations Unies et des partenaires internationaux, le PNUD plaidera pour que l'approche « Ne pas faire de laissés-pour-compte » soit intégrée dans le recensement national.

34. Dans la mesure du possible, le PNUD alignera les indicateurs du programme de pays et de chaque projet sur les indicateurs du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, du Plan stratégique du PNUD pour la période 2018-2021 et des objectifs de développement durable nationaux et plans de développement nationaux/régionaux afin de veiller à ce que les données produites par les Nations Unies et les sources nationales soient cohérentes et disponibles conformément aux exigences du PNUD en matière de suivi et d'établissement de rapports.

35. Le PNUD a créé un groupe de gestion des programmes et appui aux programmes pour renforcer sa capacité de suivi et d'évaluation, l'assurance qualité des programmes et le contrôle de leur gestion. Ce groupe fournit à la direction une capacité propre pour exploiter l'évaluation des projets et réalisations dans le suivi et l'ajustement des initiatives, documenter les enseignements à retenir et partager les connaissances. Chaque composante travaillera en coopération avec le groupe afin de

¹³ Examen national volontaire de l'Iraq, 2019.

¹⁴ Diagnostic-pays systématique de l'Iraq, Groupe de la Banque mondiale, 2017 (sur la base d'une évaluation du système statistique iraquien).

recenser le manque de données et la disponibilité de données fiables, d'éléments factuels et d'analyses en vue d'améliorer la gestion évolutive axée sur les résultats.

36. Le PNUD procèdera à une analyse des risques, mènera des travaux d'analyse et dressera des états de référence initiaux pour alimenter sa base de connaissances interne afin de mieux cibler et d'éclairer les interventions du programme. Il renforcera les capacités du personnel recruté sur le plan national pour améliorer l'efficacité de la gestion axée sur les résultats afin d'assurer le respect des exigences du PNUD et des donateurs en matière de rapports. Le PNUD effectuera des visites de suivi régulières pour examiner les progrès de la mise en œuvre et prendre des mesures correctives en temps voulu. Conformément aux directives et pratiques du PNUD, les coûts liés aux données, à l'information et au suivi des projets seront intégrés comme coûts directs dans le budget des projets. Le PNUD envisagera également un examen à mi-parcours du programme de pays visant à évaluer les progrès accomplis et la pertinence du programme et à éclairer son (ré)alignement sur les priorités et besoins émergents, le cas échéant.

Les directives du PNUD concernant le marqueur genre et l'examen environnemental seront utilisées pour suivre les dépenses au titre du programme de pays et améliorer la planification et la prise de décisions.

Annexe.

Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour l'Iraq (2020-2024)

Priorité ou objectif du pays :

Priorité de développement du pays : 1. Jeter les bases d'une bonne gouvernance.

Réalisation énoncée dans le plan-cadre de coopération des nations unies pour le développement durable faisant intervenir le pnud : 3.2. La population iraquienne, la société civile et les communautés, en particulier les femmes, ont amélioré leur capacité d'ouvrir la voie, de participer et de contribuer à la conception et la prestation de services équitables et adaptés, notamment à l'intention des populations les plus vulnérables.

Réalisation correspondante du plan stratégique :

Réalisation 2. Accélérer les transformations structurelles propices au développement durable.

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É-U)</i>
Indicateur 1.1. Nombre de provinces dotées de mécanismes de participation directe de la société civile à tous les aspects des plans de développement pour la prestation de services équitables et adaptés qui fonctionnent de manière régulière et transparente. Niveau de référence (2019) : à confirmer Cible (2024) : 10	Source : à confirmer Fréquence : à confirmer	Produit 1.1. Infrastructures de prestation de services de base améliorées dans les zones touchées par la crise et vulnérables au conflit. Indicateur 1.1.1. ¹⁵ Nombre de personnes originaires de zones touchées par la crise ayant accès aux services de base, ventilé par sexe. Niveau de référence (2019) : 9 039 253 (3 968 280 femmes) Cible (2024) : 12 000 000 Source : Matrice de suivi des déplacements de l'OIM (MNT); dossiers de projets du PNUD Indicateur 1.1.2. Nombre de projets d'infrastructure achevés dans les secteurs prioritaires des collectivités touchées par le conflit. Niveau de référence (2019) : 2 249 projets Cible (2024) : 2 800 projets Source : Dossiers de projets du PNUD Indicateur 1.1.3. Nombre de familles bénéficiant d'un meilleur logement. Niveau de référence (2019) : 20 960 (234, ONG Welthungerhilfe) Cible (2024) : 25 000	Secrétariat du Conseil des ministres Ministère du plan Ministère des finances Ministères techniques compétents pour la prestation de services Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique Provinces Collectivités locales Universités Société civile MANUI Service de la lutte antimines de l'ONU ONU-Habitat UNESCO UNICEF OMS PNUE	Ordinaires : 350 000 Autres : 664 000 000

¹⁵ Contribue au Plan stratégique pour la période 2018-2021, indicateur 1.1.2.1.

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É-U)</i>
		Source : Dossiers de projets du PNUD		
		Produit 1.2 : Société civile et établissements universitaires renforcés pour promouvoir la cohésion sociale, la prévention de l'extrémisme violent et le développement durable.		
		Indicateur 1.2.1. Nombre d'organisations de la société civile soutenues pour s'engager dans des processus de développement durable, de prévention des conflits et d'atténuation.		
		Niveau de référence (2019) : 25		
		Cible (2024) : 50		
		Source : Dossiers de projets du PNUD; direction d'ONG		
		Indicateur 1.2.2. Nombre d'établissements universitaires dotés de capacités accrues pour promouvoir la cohésion sociale au sein du système d'enseignement supérieur en Iraq.		
		Niveau de référence (2019) : 9		
		Cible (2024) : 15		
		Source : Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique; dossiers de projets du PNUD		
		Indicateur 1.2.3. Nombre de mécanismes communautaires de résolution des conflits et de recherche de consensus qui sont opérationnels en comptant sur la participation des jeunes et des femmes.		
		Niveau de référence (2019) : 30 (6 femmes ciblées)		
		Cible (2024) : 80		
		Source : Dossiers de projets du PNUD		
		Indicateur 1.2.4. Nombre de personnes engagées dans l'utilisation novatrice des médias sociaux et des réseaux locaux pour relever les défis du développement et de la cohésion sociale, ventilé par sexe.		
		Niveau de référence (2019) : 12 278 (3 472 femmes)		
		Cible (2024) : 30 000		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É-U)
--	--	---	---	---

Source : Outils de suivi des médias sociaux; dossiers de projets

Priorité ou objectif du pays :

Priorité de développement du pays : 4. Créer les conditions d'un environnement favorable à toutes les formes d'investissement et renforcer le rôle du secteur privé; 7. Réduire les taux de chômage et de sous-emploi.

Réalisation énoncée dans le plan-cadre de coopération des nations unies pour le développement durable faisant intervenir le pnud : 2.1. L'amélioration de la législation et des politiques économiques axées sur l'être humain contribuent à une croissance économique inclusive, tenant compte des questions de genre et diversifiée, l'accent étant mis sur le renforcement de la sécurité des revenus et le travail décent pour les femmes, les jeunes et les populations vulnérables.

Réalisation correspondante du plan stratégique :

Réalisation 1. Promouvoir l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions.

Indicateur 2.1. Nombre d'emplois créés dans les secteurs productifs non pétroliers par rapport au nombre total d'emplois par sexe et âge et de personnes handicapées.

Niveau de référence (2019) : 15 985

Cible (2024) : 76 213

Source : Ministère du travail et des affaires sociales

Fréquence : à confirmer

Produit 2.1. Politiques et partenariats prioritaires approuvés et mis en œuvre pour stimuler la croissance économique verte inclusive et la création d'emplois

Indicateur 2.1.1. Nombre de mesures politiques ou stratégiques mises en œuvre pour permettre le développement du secteur privé.

Niveau de référence (2019) : 1

Cible (2024) : 2

Source : Comité directeur de haut niveau sur la SDSP; Ministère des finances

Indicateur 2.1.2.¹⁶ Nombre de partenariats public-privé en faveur de la diversification économique et de la création d'emplois qui été formalisés.

Niveau de référence (2019) : 0

Cible (2024) : 3

Source : Secrétariat du Conseil des ministres; Ministère des finances; Ministère du commerce

Produit 2.2. L'accès aux moyens de subsistance et aux perspectives de création d'emplois a progressé dans les zones touchées par le conflit et vulnérables au conflit.

Ministère des finances
Ministère du commerce
Ministre de l'industrie et des ressources minérales
Ministère du travail et des affaires sociales
Ministère de l'agriculture
Ministère des ressources en eau
Bureau du Premier ministre
Secrétariat du Conseil des ministres
Commission nationale de l'investissement
Bureaux des provinces
Entreprises publiques
Secteur privé et établissements bancaires
Union des chambres de commerce irakiennes
Fédération irakienne de l'industrie
Syndicat des entrepreneurs irakiens

Ordinaires :
550 000
Autres :
160 000 000

¹⁶ Adapté du Plan stratégique pour la période 2018-2021, indicateur 2.1.1.2.

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É-U)</i>
		Indicateur 2.2.1. ¹⁷ Nombre de personnes ayant accès à des moyens de subsistance d'urgence, ventilé par sexe. Niveau de référence (2019) : 58 872 (10 862 femmes; 13 095 jeunes) Cible (2024) : 68 000 Source : Dossiers de projets du PNUD	Groupe de la Banque mondiale Fonds monétaire international (FMI) PNUE OIT Organisations de la société civile Universités et instituts de recherche	
		Indicateur 2.2.2. Nombre de personnes bénéficiant d'un appui pour accéder à des moyens de subsistance et des perspectives d'emploi durables, ventilé par sexe. Niveau de référence (2019) : 14 114 (7 520 femmes) Cible (2024) : 20 000 Source : Dossiers de projets du PNUD; Ministère du travail et des affaires sociales; bureaux des provinces		
		Indicateur 2.2.2. ¹⁸ Nombre d'hommes et de femmes ayant accès aux services financiers. Niveau de référence (2019) : 0 Cible (2024) : 1 000 Source : Dossiers de projets du PNUD		

Priorité ou objectif du pays :

Priorité de développement du pays : 1. Jeter les bases d'une bonne gouvernance. 10. Jeter les bases de la décentralisation pour renforcer le développement spatial.

Réalisation énoncée dans le plan-cadre de coopération des nations unies pour le développement durable faisant intervenir le pnuod : 3.1. Des institutions et systèmes renforcés fournissent des services axés sur l'être humain, fondés sur des données factuelles et sur les besoins, équitables, inclusifs et sensibles au genre et à l'âge, en particulier pour les populations les plus vulnérables, en mettant notamment l'accent sur la promotion du leadership des femmes dans les processus de prise de décisions.

Réalisation correspondante du plan stratégique :

Réalisation 2. Accélérer les transformations structurelles propices au développement durable.

Indicateur 3.1. Proportion de la population satisfaite de l'amélioration des services publics, ventilée par sexe, âge, handicap, type de service et province.	Source : Enquêtes de satisfaction menées par les organisations de la société civile	Produit 3.1. Solutions novatrices, numériques et axées sur les données d'élaboration de politiques et systèmes fondés sur des données factuelles pour la planification, la budgétisation et le suivi des services publics qui ont été conçues et mises en œuvre.	Secrétariat du Conseil des ministres Chambre des députés iraquienne Parlement de la Région du Kurdistan	Ordinaires : 490 000 Autres : 106 000 000
--	--	---	---	--

¹⁷ Contribue au Plan stratégique pour la période 2018-2021, indicateur 3.1.1.3.

¹⁸ Liens avec le Plan stratégique pour la période 2018-2021, indicateur 1.1.2.2.

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É-U)</i>
Niveau de référence (2019) : 5,8 % Cible (2024) : Augmentation de 2 % tous les deux ans	Fréquence : Tous les deux ans	Indicateur 3.1.1.¹⁹ Nombre de systèmes en place qui utilisent les technologies et les données numériques pour améliorer les services publics. Niveau de référence (2019) : 1 Cible (2024) : 6 Source : Dossiers de projets du PNUD; rapports des partenaires du Gouvernement Indicateur 3.1.2. Nombre de rapports analytiques sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable qui ont été élaborés, ventilé par niveau (national ou infranational). Niveau de référence (2019) : 1 (national); 3 (infranational) Cible (2024) : 5 (national); 16 (infranational) Source : Ministère du plan; bureaux des provinces Indicateur 3.1.3. Nombre de solutions visant à surmonter les difficultés prioritaires en matière sociale comme en matière de développement testées par le laboratoire d'accélération. Niveau de référence (2019) : 0 Cible (2024) : 5 Source : Dossiers du laboratoire d'accélération Produit 3.2. Les institutions et mécanismes nationaux chargés de promouvoir la cohésion sociale et la prévention de l'extrémisme violent ont été renforcés. Indicateur 3.2.1. Nombre de politiques ou de plans d'action axés sur la cohésion sociale et la prévention de l'extrémisme violent, garantissant l'engagement des femmes et des jeunes, qui ont été approuvés. Niveau de référence (2019) : 0 Cible (2024) : 2 Source : Parlement iraquien; Secrétariat du Conseil des ministres; Comité de coexistence	Ministère du plan Ministère des finances Ministère de la justice Ministère de l'intérieur Bureaux des provinces Collectivités locales Conseil supérieur/suprême de la magistrature Conseil suprême de lutte contre la corruption Haute Commission électorale indépendante Commission de contrôle judiciaire Commission pour l'intégrité Conseil supérieur de l'audit MANUI HCR OIM Organisations de la société civile	

¹⁹ Liens avec le Plan stratégique pour la période 2018-2021, indicateur 2.2.1.1.

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É-U)</i>
		Indicateur 3.2.2.²⁰ Nombre d'institutions nationales chargées de mener des initiatives et processus inclusifs favorisant la cohésion sociale qui ont été renforcées. Niveau de référence (2019) : 2 Cible (2024) : 5 Source : Dossiers de projets du PNUD		
		Indicateur 3.2.3.²¹ Nombre d'analyses des conflits et du développement menées avec les parties prenantes pour éclairer la prise de décisions et les stratégies de gestion des risques, ventilé par niveau (national et infranational). Niveau de référence (2019) : 5 (infranational) Cible (2024) : 10 Source : Dossiers de projets du PNUD Produit 3.3. Capacité et systèmes de transparence et de responsabilisation améliorés dans les principales structures d'élaboration des politiques et de contrôle afin d'atténuer le risque de corruption.		
		Indicateur 3.3.1.²² Progrès réalisés dans l'opérationnalisation de l'Institut de développement parlementaire. Niveau de référence (2019) : Pas d'Institut Cible (2024) : Institut opérationnel, fournissant un appui au renforcement des capacités des fonctionnaires du Parlement iraquien Source : Parlement iraquien		
		Indicateur 3.3.2. Nombre de mesures adoptées pour atténuer les risques de corruption, ventilé par niveau (national, infranational et/ou sectoriel) Niveau de référence (2019) : 0 Cible (2024) : 20		

²⁰ Aligné sur le Plan stratégique pour la période 2018-2021, indicateur 3.2.1.3.

²¹ Aligné sur le Plan stratégique pour la période 2018-2021, indicateur 3.3.1.2.

²² Aligné sur le Plan stratégique pour la période 2018-2021, indicateur 2.2.2.3.

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É-U)</i>
		Source : Dossiers de projets du PNUD; Conseil suprême de lutte contre la corruption Produit 3.4.²³ L'accès de la population à la justice s'est amélioré grâce au renforcement des capacités et des systèmes de l'état de droit, du secteur de la sécurité et des institutions des droits de l'homme. Indicateur 3.4.1. Nombre d'agents de police locaux de rang intermédiaire et d'enquêteurs formés en fonction des besoins de formation prioritaires et spécialisés afin d'améliorer la prestation de services dans les zones cibles, ventilé par sexe. Niveau de référence (2019) : 829 Cible (2024) : 3 000 Source : Ministère de l'intérieur; dossiers du PNUD Indicateur 3.4.2. Nombre de personnes vivant dans des zones touchées par le conflit et vulnérables au conflit qui ont accès à des services juridiques, ventilé par sexe. Niveau de référence (2019) : 18 069 (14 622 femmes) Cible (2024) : 25 000 Source : Direction de la lutte contre la violence faite aux femmes; rapports de l'entité responsable		

Priorité ou objectif du pays :

Priorité de développement du pays : 10. Jeter les bases de la décentralisation pour renforcer le développement spatial.

Réalisation énoncée dans le plan-cadre de coopération des nations unies pour le développement durable faisant intervenir le pnud : 4.1. Des politiques et des cadres renforcés et dotés de ressources sont mis en œuvre pour gérer les ressources naturelles (y compris les questions transfrontières), développer les ressources renouvelables et accroître la résilience aux changements climatiques, aux contraintes s'exerçant sur l'environnement et aux risques naturels, ainsi qu'aux catastrophes naturelles et aux catastrophes d'origine humaine.

Réalisation correspondante du plan stratégique :

Réalisation 2 : Accélérer les transformations structurelles propices au développement durable.

Indicateur 4.1. Stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe qui	Source : Bureau du conseiller à la sécurité nationale;	Produit 4.1. Les capacités nationales d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets ont été améliorées.	Centre national des opérations du Premier ministre	Ordinaires : 1 000 000
--	---	--	--	-------------------------------

²³ Contribue au Plan stratégique pour la période 2018-2021, indicateur 2.2.3.

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É-U)</i>
ont été adoptées et mises en œuvre conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030). Niveau de référence (2019) : Non Cible (2024) : Oui	politiques nationales en matière de catastrophes. Fréquence : à confirmer	Indicateur 4.1.1. ²⁴ Nombre de politiques ou cadres tenant compte des questions de genre axés sur la préservation de la diversité biologique, l'utilisation durable et l'accès équitable aux ressources naturelles, à la biodiversité et aux écosystèmes, ainsi que le partage des avantages qui en sont tirés, qui ont été élaborés et actualisés. Niveau de référence : 3 Cible (2024) : 7 Source : Ministère de la santé et de l'environnement Indicateur 4.1.2. Nombre d'initiatives en matière d'énergies renouvelables soutenues. Niveau de référence (2019) : 3 Cible (2024) : 7 Source : Dossiers de projets du PNUD; Ministère de la santé et de l'environnement Indicateur 4.1.3. Nombre de rapports sur les engagements internationaux de l'Iraq qui ont été présentés. Niveau de référence (2019) : 1 Cible (2024) : 4 Source : Dossiers de projets du PNUD; Ministère de la santé et de l'environnement Indicateur 4.1.4. Nombre de zones écologiquement vulnérables dans lesquelles l'approche 3x6 est mise à l'essai pour la conservation et la restauration des écosystèmes. Niveau de référence (2019) : 0 Cible (2024) : 4 Source : Dossiers de projets du PNUD; Ministère de la santé et de l'environnement	Conseil consultatif du Premier ministre Ministère des ressources en eau Ministère de la santé et de l'environnement Centre commun de coordination et de suivi Centre mixte de coordination des réponses aux crises Gouvernement de la Région du Kurdistan OMS UNICEF PNUE FAO Conseil des ministres de la région arabe chargés de l'eau Centre régional pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique Société civile	Autres : 63 000 000

²⁴ Aligné sur le Plan stratégique pour la période 2018-2021, indicateur 2.4.1.1.

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É-U)</i>
		Indicateur 4.1.4. Mesure dans laquelle le mécanisme de gouvernance de l'eau dans les zones sujettes à la sécheresse, qui sont vulnérables aux conflits, est renforcé²⁵. Niveau de référence (2019) : 1 Cible (2024) : 3 Source : Ministère des ressources en eau; bureaux des provinces		
		Produit 4.2. Gestion des risques de catastrophe et résilience en cas de catastrophe renforcées grâce à un engagement multipartite, dans des zones géographiques à haut risque de catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme.		
		Indicateur 4.2.1. Nombre de plans de préparation aux catastrophes tenant compte des questions de genre qui ont été conçus et approuvés pour les provinces, ventilé par type de catastrophe. Niveau de référence (2019) : 0 Cible (2024) : 3 Source : Centre national des opérations du Premier ministre; dossiers de projets du PNUD		
		Indicateur 4.2.2. Niveau de mise en œuvre des mécanismes de protection des infrastructures critiques contre les catastrophes. Niveau de référence (2019) : Pas de mécanisme en place Cible (2024) : Mécanismes en place pour cinq infrastructures critiques. Source : Bureau du conseiller à la sécurité nationale		

²⁵ Échelle de notation : 1 = très faible ; 2 = faible ; 3 = moyenne ; 4 = forte ; 5 = très forte.